



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2022

Délibération n°06-2022
Rapporteur : Mickaël PEREIRA

Votants pour : 30
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Pierre JALET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT

Date de la convocation : 04 mars 2022.

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE

Exposé des motifs :

La Ville de Bernay souhaite recruter un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences via Pôle Emploi.

La personne sera recrutée sur un poste d'agent technique au service de l'eau, pour une durée d'un an, 35h hebdomadaires pour une rémunération égale au SMIC.

C'est un contrat d'une durée de 12 mois. La participation de l'Etat est de 80% sur une base hebdomadaire de 20 heures, sur le montant brut du SMIC.

Ce recrutement pallie un départ en retraite.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite entre Pôle emploi, le candidat et la Ville de Bernay, et l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement.

Délibération :

Vu l'arrêté préfectoral de la région de Normandie fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion-contrats initiative emploi support des parcours emploi **compétences (P.E.C) du 23 juillet 2021**

Vu l'avis favorable des membres du comité technique réunis le 25 novembre 2021 Vu l'avis de la commission « Administration générale, finances et économie » en date du 07 mars 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité Pour copie certifiée conforme

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 15/03/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

